



Délibération n° 16

AR PREFECTURE

046-200023737-20180129-16_29_01_2018-DE
Reçu le 01/02/2018

Affiché au
GRAND CAHORS le :

- 7 FEV. 2018

Séance du 29 janvier 2018 à 19 heures

Commune de CAHORS – CHAI - Salle de réunion

*Aujourd'hui, 29 janvier deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de CAHORS – Salle de réunion - CHAI*

Etaient présents :

54 titulaires dont 4 possédant une procuration
10 suppléants

▪ TITULAIRES : 54

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU
Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY
Sabine, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine,
M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 10

BOUZIES
BOISSIERES
CAILLAC
CIEURAC

Mme MARMIESSE Yvette,
Mme GARRIGOU Isabelle,
M. MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,

FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MONTGESTY
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

19 titulaires

BOUZIES
CAHORS

M. RAFFY Gilles,
Mme BOUX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle
(procuration donnée à M. SIMON), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise,
Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS
DOUELLE
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
MERCUES

M. VAZ Victor,
Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. LAVAU),
Mme BOURDARIE Paulette,
M. CANCEIL Philippe,
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration donnée à M. PETIT), Mme
RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,
M. GILBERT Joël,
M. DIOT Fabrice,

PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY - VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPoux-RASSIELS

Etaient excusés ou absents :

12 suppléants

CABRERETS
CALAMANE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE

M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Habitat et citoyenneté

Objet : Approbation du Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Cahors 2018-2023

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 29 janvier 2018

Rapporteur : Geneviève LASFARGUES

Rédacteur : Sophie RAYNAL
Direction : Habitat et citoyenneté

**Objet : Approbation du Projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Cahors
2018-2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la Loi N° 2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (MOLLE),
Vu la Loi N° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR),
Vu l'approbation du Programme Local de l'Habitat le 26 mars 2009,
Vu la délibération en date du 30 Octobre 2014 sur l'engagement de la procédure d'élaboration du nouveau PLH et la prorogation du PLH 2009-2014 jusqu'en 2016,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération,
Vu la délibération d'engagement du SCoT de Cahors et du Sud du Lot en date du 5 juillet 2012,
Vu la délibération sur le bilan de la concertation et l'arrêt du SCoT de Cahors et du Sud du Lot en date du 5 janvier 2017,
Considérant la compétence « équilibre social de l'habitat » de la Communauté d'agglomération,
Considérant que la fin de la validité du PLH en 2016 rend obligatoires la révision et l'élaboration de ce document,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communautaire du Grand Cahors a prescrit, par délibération le 30 octobre 2014, l'engagement de la procédure d'élaboration du 3ème PLH du Grand Cahors.

Pour rappel, le Programme Local de l'Habitat est le document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat à l'échelle des 36 communes de l'agglomération. Il permet de définir, programmer et piloter la politique de l'habitat du Grand Cahors pour les six années à venir.

Qu'il s'agisse du parc de logements publics ou privés, de réhabilitations ou de constructions neuves, le PLH détermine les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement en favorisant un accès au logement pour tous,

tout en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements conformément à l'article L.302.2 du Code de la construction et de l'habitation.

Le projet de PLH qui vous est soumis est le résultat d'un travail de co-élaboration, initié depuis juillet 2016 en partenariat avec les élus, les services de l'Etat (DDT, DDCSPP, ARS...), le Conseil Départemental du Lot délégataire des aides à la pierre, les bailleurs sociaux, les associations œuvrant pour le logement, les professionnels de l'immobilier.
La construction de ce PLH a été faite en lien étroit avec l'élaboration du PLUI.

Le projet de PLH 2018-2023 du Grand Cahors prend en compte les orientations et les objectifs déterminés dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot arrêté le 5 janvier 2017.

Le projet de PLH 2018-2023 comprend 4 grandes parties :

Le diagnostic analyse :

- L'attractivité résidentielle du Grand Cahors,
- Le développement de l'habitat,
- Le fonctionnement et la structure du marché du logement,
- La prise en compte des problématiques spécifiques de certains publics.

Les **orientations stratégiques** définissent les objectifs quantitatifs et qualitatifs du programme :

- Soutenir l'attractivité du Grand Cahors en valorisant sa qualité de vie et d'habiter,
- Requalifier et rééquilibrer l'habitat social à l'échelle du Grand Cahors,
- Promouvoir des centres anciens durables et renforcer l'attractivité du parc existant,
- Conforter la prise en compte des publics vulnérables face au logement,
- Animer et suivre la mise en œuvre du PLH.

Le **programme d'actions** décline les 5 orientations en 14 actions à conduire sur la période 2018-2023 :

- Les 14 fiches actions guideront l'ensemble des partenaires concernés par la mise en œuvre opérationnelle du programme.

Le **volet territorial** réalisé avec les élus lors des réunions de secteurs des commissions PLUI communales en décembre 2016 et juin 2017 constitue un point d'appui pour la réalisation du programme.

La **procédure d'adoption** du PLH sera organisée conformément aux dispositions de l'article L.302.2 du Code de la construction et de l'habitation.

Dans une première étape, le projet de PLH une fois arrêté par le Conseil communautaire sera transmis aux communes membres qui disposent de deux mois pour faire connaître leur avis conformément à l'article R.302.9 du Code de la construction et de l'habitation.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'arrêter le projet du Programme Local de l'Habitat du Grand Cahors 2018-2023, tel que présenté en annexe ;
- b- D'engager la procédure d'adoption du PLH conformément aux dispositions de l'article L.302.2 du Code de la construction et de l'habitation ;
- c- De solliciter l'avis des communes membres par délibération de leur conseil municipal de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors conformément à l'article R.302.9 du Code de la construction et de l'habitation ;
- d- De solliciter l'avis du Syndicat Mixte en charge de la mise en œuvre du SCoT ;
- e- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents au PLH.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE